

Délibération n° 2020-19 du Comité syndical du 28 Février 2020

## ACTION EXPERIMENTALE VISANT A ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil vingt le 28 février deux mille vingt à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du vingt et un février deux mille vingt.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Yolande PRULHIÈRE (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean TRINQUIER (représenté par Bernard GOJJON), Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE (représenté par M.CABELLO), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES ; Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 et un pouvoir de Mme PASSIEUX	

Vu la mise à jour du Schéma stratégique de développement économique par l'Agence économique du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de la contribution au SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'internationalisation et d'Innovation) de la Région Occitanie,

Vu la délibération n° 2016-27 du Comité Syndical du jeudi 10/11/2016 relative à la contribution au SRDEII présentée par commission économique du 16/09/2016,

Vu les engagements de renforcer l'écosystème économique local en confortant l'intervention économique sur le Cœur d'Hérault et en utilisant le potentiel de compétences, d'aides et d'outils mobilisables à l'échelle pour les entreprises du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 21 Février 2020,

Le Sydel Pays Cœur d'Hérault s'appuie sur son Pôle « développement économique » pour faire de ce territoire un espace de projet, d'implantation, de création et de développement pour les entreprises. La proximité qu'il a avec les dirigeants du Cœur d'Hérault et son implication dans l'écosystème régional lui permettent de mener une politique de développement économique au plus près du terrain et totalement connectée à leur problématiques.

L'inadéquation des profils et des qualifications des demandeurs d'emplois au besoin des entreprises demeure une vraie problématique. Outre ce manque de ressources locales mobilisables, le Pays Cœur d'Hérault est un territoire qui, malgré ses atouts, a du mal à attirer les profils plus qualifiés et les jeunes diplômés. Les raisons sont multiples, telles que l'éloignement de Montpellier, malgré l'accès par la A75, la perception d'un territoire peut-être moins dynamique que Montpellier, les problèmes liés à la mobilité, l'accès aux services, l'attractivité des entreprises elles-mêmes ...

Son tissu économique est composé en grande partie d'entreprises de très petites tailles, essentiellement dans le champ de l'économie présentielle (artisanats, services, transports, ...) et ne bénéficie pas de l'inertie de grosses entreprises.

Les leviers de développement que sont les compétences mobilisables sur un territoire et son attractivité ainsi que celle de ses entreprises sont insuffisants aujourd'hui pour palier à ce manque.

Une première analyse auprès des dirigeants du Club des entreprises du Cœur d'Hérault a fait ressortir, que les principales problématiques rencontrées sont :

- Trouver, attirer et fidéliser des personnes expérimentées,
- Intégrer des jeunes dans l'univers de l'entreprise,
- attirer les jeunes diplômés
- Gérer la mixité des publics,
- Faire face aux pics d'activité engendrés par la saisonnalité
- Etre suffisamment attractif pour concurrencer les offres d'entreprises bénéficiant d'une dynamique urbaine
- Etre implanté sur un territoire facilite leur attractivité

Au cours de l'année 2019, l'agence économique a accompagné un collectif d'entreprises membre du Club dans la mise en œuvre d'une action collective « Structurer le management et les RH des entreprises du cœur d'Hérault dans une approche RSE » en partenariat avec la DIRECCTE Occitanie (dans le cadre d'Appui Conseil RH).

Elles ont identifié, à travers les premières approches réalisées dans le cadre de leur démarche RSE, que l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs pouvait être un réel levier d'action et de performance. Elles savent également que leur niveau d'action est insuffisant pour réussir leurs recrutements et consolider leurs équipes. Le territoire doit également renforcer son attractivité.

Cette proximité historique des dirigeants avec l'agence de développement économique et les élus du Pays Cœur d'Hérault est un atout pour pouvoir initier une action territoriale expérimentale visant l'attractivité des entreprises et du territoire, bénéficiant d'une synergie d'actions vertueuses internes et externes, inscrite dans une démarche RSE.

Concrètement, il s'agit :

- de réaliser un diagnostic de l'attractivité des entreprises du Cœur d'Hérault auprès de 100 dirigeants
  - d'accompagner des entreprises dans leur démarche de progrès sur la base des éléments du diagnostic réalisé (intégrée à une démarche RSE). Accompagnement individuel et/ou collectif = 25 entreprises concernées
  - de réaliser un diagnostic de l'attractivité du territoire,
    - au regard des entreprises du Cœur d'Hérault interviewés = 100 dirigeants
    - au regard des élus et des acteurs économiques du Cœur d'Hérault
  - d'Identifier les leviers pour améliorer l'attractivité territoriale et la préconisation d'actions
- Cette expérimentation proposera une modélisation de la démarche et un partage d'expérience.

#### Plan de financement prévisionnel

Dépenses			Financements		
Libellé	Montant en € HT ou TTC (afficher en TTC si vous ne récupérez pas la TVA)	Dépenses éligibles LEADER (à remplir par le GAL)	Origines	Montant (en €)	Taux
Poste A : Aménagement, construction	0,00		FEADER - LEADER	51 404,80	48%
Poste B : Equipement, matériel					
Poste C : Etudes, conseils, prestations	72 900,00		DIRECCTE	35 000,00	32%
			<b>Total aide publique</b>	<b>83 000,00</b>	<b>80%</b>
Poste D : Ingénierie, frais de personnel	28 440,00		Autofinancement MO	21 601,20	20%
Poste E : Communication	2 400,00		Participation Club		
Poste F : Prestations artistiques					
Poste G : Frais de missions, coûts indirects	4 266,00				
<b>Total</b>	<b>108 006,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>108 006,00</b>	<b>100%</b>

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,  
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés:

- ✓ D'Approuver l'action expérimentale dédié à l'attractivité des entreprises et du territoire Cœur d'Hérault :  
« Démarche territoriale vertueuse qui s'appuie sur les leviers de la RSE / RH / Qualité de vie Travail et Territoire »,
- ✓ D'Approuver le plan de financement prévisionnel,
- ✓ D'Autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire,
- ✓ D'Autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Saint André de Sangonis, le 2 Mars 2020  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 2 Mars 2020

Publiée le 2 Mars 2020  
Transmise le 2 Mars 2020

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO